

Questions orales

L'hon. Ron Basford (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, il faudra que je repasse le débat auquel le député fait allusion, mais je doute que ce soit le cas.

DEMANDE DE RAPPORT SUR LA PRÉSUMÉE INFILTRATION DU PARTI QUÉBÉCOIS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Par la même occasion, le ministre voudra-t-il examiner également ce qu'il est advenu de la demande formulée par l'opposition à propos de la présumée infiltration du Parti Québécois survenue il y a quelques années, par des corps policiers et le service de renseignement de la GRC? Qu'est-il advenu de cette demande? L'a-t-on conservée dans les dossiers? Le gouvernement est-il au courant de cette demande?

L'hon. Ron Basford (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre a répondu à cette question la semaine dernière.

* * *

● (1442)

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA DIMINUTION POSSIBLE DES ALLOCATIONS FAMILIALES—ON DEMANDE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR DE PRÉCISER LE SENS DE SA DÉCLARATION

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor. Le ministre serait-il en mesure de préciser sa pensée au sujet de sa déclaration de septembre 1977 à l'effet qu'il allait diminuer les allocations familiales, et ce, dans le but d'assurer les services à la dette publique?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je n'ai rien déclaré de pareil, monsieur l'Orateur, et je ne puis donc pas répondre à la question du député.

[Français]

M. Allard: En septembre le ministre aurait déclaré qu'il allait diminuer les allocations familiales, et ce dans le but d'assurer les services sur la dette publique. Cela est bien clair. Il me semble donc que le ministre pourrait ajouter quelques précisions à ce sujet.

[Traduction]

M. Andras: Je regrette, je n'ai rien dit de tel.

Une voix: Vous le regrettez?

[M. Baldwin.]

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE SI L'INCIDENT RÉCENT RELATIF À LA FRANCE ET AU QUÉBEC AMÉLIORERA LES RELATIONS DU CANADA AVEC LA FRANCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, je désire poser une question au premier ministre suppléant. A la suite des derniers événements relatifs à la France et à une partie du Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre si les relations économiques de la France avec tout le Canada en seront pour autant améliorées?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, les relations entre le Canada et la France sont excellentes en particulier dans le domaine économique. Nous savons que la France a investi considérablement au Canada. Je pense à la société Michelin en Nouvelle-Écosse, à l'uranium en Saskatchewan, et au pétrole en Alberta.

* * *

[Traduction]

LES COALITIONS

LA QUESTION DE L'APPROBATION PAR LE DIRECTEUR DE LA DÉCISION DU CABINET FAVORABLE AU FUSIONNEMENT DE TÉLÉSAT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations, relativement au geste sans précédent que le cabinet a posé en cassant la décision du CRTC au sujet de TéléSAT Canada. Les avocats représentant le directeur des enquêtes sur les coalitions avaient déclaré ce qui suit, lors des comparutions devant le CRTC:

... Dans sa forme actuelle, le projet d'accord est nettement anti-concurrentiel, et... du fait de ce caractère anti-concurrentiel, il est contraire à l'intérêt public...

Comme en l'espèce le ministre ne peut être au-dessus de la loi, pas plus que ses collègues, peut-il nous dire si le directeur des enquêtes sur les coalitions était d'accord pour casser la décision du CRTC relative à TéléSAT Canada?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Nous n'avons pas encore pu connaître la réaction du directeur des enquêtes sur les coalitions, mais dans le cours de ses délibérations le cabinet a été pleinement informé des observations présentées par le directeur.

M. McGrath: Le ministre veut-il nous dire que son ministère peut poser ainsi un geste d'une ampleur sans précédent, casser une décision prise par le CRTC au terme d'une longue enquête, sans consulter d'abord les juristes de la Couronne? Car en la matière le directeur des enquêtes sur les coalitions est certainement un des principaux juristes de la Couronne. Je demande donc au ministre si le gouvernement estime que sa décision de casser le jugement du CRTC est conforme à la position adoptée devant le CRTC par le directeur des enquêtes sur les coalitions.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà dit que le cabinet était habilité à casser la décision du CRTC, et que dans le cours de ses délibérations il a été pleinement informé des observations présentées par le directeur des enquêtes sur les coalitions.